

**Luc Vanwelde**  
Conseiller communal  
17, rue Jacques Manne  
1070 Bruxelles  
+32 485 11 64 29  
[luc@vanwelde.com](mailto:luc@vanwelde.com)

Le 16/2/2013

**Question écrite au Collège concernant la fête de la St Valentin pour les seniors**

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames les Echevines,  
Messieurs les Echevins,

Nous avons appris qu'une fête de la St Valentin pour seniors avait été organisée par la commune dans une des salles du RSCA ce jeudi 14/2. Sauf grosse distraction de notre part, il ne nous semble pas y avoir été invités, ni même en avoir entendu parler lors d'un des conseils communaux précédents. Tout au plus en a-t-on, a posteriori, trouvé trace sous la forme d'un entrefilet dans le journal communal de janvier, mais il fallait vraiment le chercher pour le trouver !

Bien que n'étant pas opposés à l'idée d'organiser des fêtes pour les habitants d'Anderlecht à certaines occasions, il nous semble que lorsque de l'argent public est utilisé, le minimum serait que l'ensemble des conseillers, y compris ceux de l'opposition, soient mis au courant de l'événement AVANT que celui-ci ait eu lieu, et soient invités à y participer au même titre que le collègue.

N'ayant pu, malgré nous, exercer notre fonction de Conseiller sur le terrain, merci de nous préciser a posteriori :

- à quel article du budget les frais de cette organisation festive ont-ils été inscrits ?
- quel en est le montant ?
- sur base de quel listing les invitations aux seniors anderlechtois ont-elles été lancées ?
- une invitation a-t-elle été envoyée aux Conseillers Communaux de la majorité ?
- une invitation a-t-elle été envoyée aux Conseillers Communaux de l'opposition ?
- quels étaient les mandataires politiques qui ont participé à l'événement ?
- d'autres organisations festives de ce type sont-elles prévues dans les mois à venir, et si oui, lesquelles et à quelle date ?

Nous vous remercions à l'avance pour vos réponses.

**Pour les Conseillers Ecolo-Groen, Luc Vanwelde**



Anderlecht, le 6 mars 2013.

Monsieur Luc Vanwelde  
Conseiller communal  
rue Jacques Manne, 17  
1070 Bruxelles

AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES  
SERVICE SOCIAL

Votre correspondant :  
Alain Carlier, Chef de Division  
rue de Fiennes, 75  
1070 Bruxelles  
Tél : 02.558.08.46 - Fax : 02.524.61.40  
E-mail : acarlier@anderlecht.irisnet.be

Monsieur le Conseiller,

Suite à votre demande de renseignements relative à la Fête de St. Valentin du jeudi 14/02/2013 dans la salle du RSCA, nous vous faisons savoir que depuis la création de l'évènement en 2001, jamais une invitation n'a été adressée à titre particulier aux conseillers communaux. Seuls les membres du Collège sont invités ainsi que le président + le secrétaire du CPAS et le président du Foyer Anderlechtois.

Considérant que par ordre du service d'incendie, la salle ne peut être occupée que par maximum 320 personnes, le Collège a toujours donné priorité aux citoyens.

Toutefois chaque année une table VIP est réservée pour le passage des membres du Collège, conseillers communaux, CPAS et foyer Anderlechtois.

Les conseillers communaux sont naturellement toujours les bienvenus. En général, ils en sont informés par leur propre cercle de seniors.

Lors de cette édition, les mandataires politiques suivants sont passés: M. Boelpaepe, M. Dielis, Mme Carlier, Mme Roex.

Il n'y a aucun listing pour inviter les seniors. L'activité est uniquement publiée dans le journal communal « Anderlecht contact », après quoi les seniors peuvent s'inscrire dans les restaurants sociaux, le Centre de services du Peterbos et au service des Affaires Sociales, rue de Fiennes, 75.

La fête de la Saint-Valentin pour les seniors coûte +/- 4.400,00 €. (Location salle, animation, décorations salle, goûter, transports, Sabam). Cette dépense est inscrite à l'article 834/124/48 Centres récréatifs pour retraités : frais de fonctionnement technique.

Normalement une fête de St. Nicolas pour seniors est prévue en décembre 2013.  
La date exacte n'est pas encore déterminée.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Par délégation :  
L'Echevin des Affaires sociales,

J. VERHULST.

J.-J. BOELPAEPE.